

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 18 H 30**

FINANCES	3
I. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018	3
II. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018.....	4
III. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018	4
IV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018	5
V. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018	6
VI. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018	15
VII. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018	19
VIII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018.....	23
IX. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2018.....	26
X. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat de l'exercice 2018.....	27
XI. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Affectation du résultat de l'exercice 2018.....	28
XII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Affectation du résultat de l'exercice 2018	28
XIII. Budget Principal – Examen et vote du Budget Primitif 2019	29
XIV. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Examen et vote du Budget Primitif 2019	39
XV. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Examen et vote du Budget Primitif 2019	42
XVI. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Examen et vote du Budget Primitif 2019.....	45
XVII. Groupement de commandes pour un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances.....	48
XVIII. Groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de papier	49
XIX. Demandes de subventions au titre du Fonds d'Initiative Culturelle	49
INTERCOMMUNALITE	50
XX. Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Présentation du rapport d'activités 2017...50	50

XXI.	Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Transfert de compétences dans le cadre de la création, de l'aménagement et de l'entretien des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).....	50
FONCIER		51
XXII.	Achat de parcelles boisées appartenant à Madame Sommet.....	51
ASSOCIATIONS		52
XXIII.	Soutien à la résolution générale adoptée par l'Association des Maires de France lors du 101ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.....	52
POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR.....		54
XXIV.	Organisation du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.....	54
DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....		55
INFORMATIONS DIVERSES.....		56

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 18 H 30**

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR, Michel BORDERIE, Jean-Louis LANAU, Jean-François MAURY, Olivier DUPUY, Nathalie TRAPY, Gisèle FOURNIER, Martine BORDERIE, François VILLATTE, Béatrice GUILIANELLI, Pierre DELPEUCH*, Didier GUECHOU, Catherine ARNOUILH, Catherine LABAT, Cyril GOUBIE, Michel SEJOURNE*, Jean BAYLET.

POUVOIRS : Raphaëlle LAFAYE à Olivier DUPUY, Jean-Claude JOURDAN à Michel BORDERIE, Marie-Lyne SEELI à Catherine ARNOUILH, Marie-Laurence DELMAR à Catherine LABAT, Jérôme PAPATANASIOS à Cyril GOUBIE.

ABSENTS : Catherine CLAVEL, Colette VEYSSIÈRE, Yves RÉMON, Jordan TESSIER, Isabelle GRENIER.

* Arrivée de Pierre DELPEUCH à 18 heures 35 et de Michel SEJOURNE à 18 heures 40, après le vote d'approbation du procès-verbal de la séance précédente, avant le vote du point 1.

Madame Nathalie TRAPY est désignée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité (16 voix pour, 4 abstentions).

Monsieur le Maire fait part de changements dans l'ordre de présentation des points présentés à l'ordre du jour, à savoir : présentation de tous les comptes de gestion, puis de tous les comptes administratifs, puis de toutes les délibérations d'affectation des résultats et enfin de tous les budgets.

Il propose également à l'Assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Organisation du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour, qui portera donc le numéro XXIV.

FINANCES

I. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Principal du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe Hôtel d'Entreprises de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Hôtel d'Entreprises du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement de La Pommeraie de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement de La Pommeraie du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

V. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Monsieur le Maire quitte la salle et confie donc la Présidence de séance à Michel Borderie, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général	599 578.71 €	936 850.00 €	677 320.39 €
Dont :			
. achats (chapitre 60)	381 879.80 €	509 450.00 €	395 556.67 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62, sauf 6216 inclus au chapitre 012)	202 986.91 €	408 800.00 €	265 825.72 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	14 712.00 €	18 600.00 €	15 938.00 €
012 – Charges de personnel et assimilées	1 283 851.68 €	1 484 500.00 €	1 318 609.57 €
Dont :			
. charges de personnel (compte 64 et articles 6218, 6331, 6332 et 6336)	1 263 763.08 €	1 463 500.00 €	1 318 609.57 €
. mise à disposition d'agent de la CAB (article 6216)	20 088.60 €	21 000.00 €	0.00 €
014 – Atténuation de produits	185 505.00 €	185 505.00 €	185 505.00 €
Dont :			
. reversement loi SRU	0 €	0 €	0 €
. attribution de compensation	185 505.00 €	185 505.00 €	185 505.00 €

65 – Autres charges de gestion courante	343 508.20 €	393 164.00 €	360 647.39 €
Dont :	50 710.00 €	57 150.00 €	47 665.00 €
. subventions	196 613.54 €	223 664.00 €	209 417.81 €
. participations aux organismes	96 011.56 €	110 750.00 €	103 559.58 €
. indemnités et charges des élus	173.10 €	1 500.00 €	0.00 €
. Pertes sur créances irrécouvrables			
66 – Charges financières	34 254.02 €	40 500.00 €	37 830.58 €
67 – Charges exceptionnelles	1 472.25 €	21 000.00 €	14 014.96 €
68 - Provisions	1 001.13 €	2 000.00 €	763.61 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	23 962.18 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	2 449 170.99 €	3 087 481.18 €	2 594 691.50 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		957 995.86 €	
042 – Comptes 67 et 68	357 596.95 €	426 925.79 €	426 925.79 €
Dont :			
. Amortissements	357 596.95 €	405 245.79 €	405 245.79 €
. Cession	0€	21 680 €	21 680 €
Sous-total opérations d'ordre	357 596.95 €	1 384 921.65 €	426 925.79 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 806 767.94 €	4 472 402.83 € €	3 021 617.29 €

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7.66 % par rapport à 2017. Ceci résulte d'une évolution des dépenses réelles et des opérations d'ordre des dépenses de la section de fonctionnement.

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 5.94 %. Ceci s'explique notamment par :
 - L'inflation de 3.58 % des achats de matières premières (carburant, alimentation, fournitures entretien, petit équipement), d'équipements, des fluides (électricité et gaz) explique en partie cette hausse. L'augmentation des dépenses d'électricité est due principalement au paiement en 2018 d'une partie des factures 2017 en raison de la renégociation du groupement d'achat opérée par le SDE24 ;
 - Une hausse de 30.96 % des charges liées aux services extérieurs. Les nombreux sinistres de 2018 ont entraîné des dépenses importantes en matière d'entretien des bâtiments (Espace socio-culturel, Hôtel de Ville, salle des association ...). Ces équipements communaux anciens (immeubles et réseaux) pour la plupart engendrent des frais d'entretien supplémentaires. Les efforts réalisés en 2017 concernant les décorations de Noël se sont poursuivis en 2018. Le parc automobile vieillissant engendre des dépenses d'entretien plus importantes chaque année. Le renouvellement a été amorcé, en 2017, par l'acquisition de trois véhicules électriques dont la location des batteries impacte ce compte. L'atténuation des dépenses de carburant attendue n'a pas été constatée du fait de la forte augmentation du prix du gasoil. Les primes d'assurance ont augmenté (taux et nouveaux bâtiments déclarés). Des études préalables à installation de l'assainissement de la salle de restauration scolaire à Peymilou et à l'entretien raisonné des terrains au complexe sportif ont été réalisées ;
 - Une augmentation de 8.33 % des impôts et taxes s'expliquant principalement par l'augmentation de la taxe foncière 2018 de la Ville ;

- Les charges de personnel et assimilées qui ont globalement augmenté de 2.71 % par rapport à 2017.

Cette situation s'explique par :

- La hausse des rémunérations et charges du personnel titulaire en raison de la stagiairisation de quatre agents, compensée en partie par la diminution des rémunérations et charges des agents contractuels devenus stagiaires en 2018, des remplacements suite à deux départs à la retraite (passation de poste nécessitant la mise en place de binômes) ;
- Les remplacements assurés par la Ville suite aux arrêts maladie des agents le cas échéant ;
- La rémunération d'un volontaire dans le cadre d'un service civique ;
- La création de deux emplois en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) ;
- La mise en place en octobre 2018 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) compensé par la suppression des dépenses liées au versement des anciennes primes ;
- La hausse de la cotisation de l'assurance statutaire ;
- La remise en service des contrôles des agents en arrêt maladie.

A noter, à ce jour, la mise à disposition par la CAB du personnel intercommunal à la commune pour les accueils périscolaires n'a pas fait l'objet d'une facturation en 2018 en raison d'une négociation en cours entre les deux collectivités à ce sujet.

- Les autres charges de gestion courantes qui ont augmenté de 4.99 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique principalement par :

- L'utilisation de l'enveloppe destinée à la formation des élus (formation de professionnalisation liée à la fonction d'élu) : paiement en 2018 de formations faites par certains élus en 2017 ;
- La hausse de la part patronale relative à la cotisation sécurité sociale des élus qui s'explique par une imputation à tort en 2017 d'une partie de la cotisation due à cet article, rectifiée en 2018 ;
- L'augmentation de certains contingents et participations : contingent incendie versé au SDIS, participation au SIAS du cœur des trois cantons, participation à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) due à la convention signée dans le cadre de la mission de mise à disposition d'un délégué à la protection des données (RGPD).

Ce chapitre inclus également les subventions annuelles versées aux associations. La municipalité a fait le choix cette année encore de maintenir l'enveloppe dédiée à ces partenaires.

Cette augmentation est atténuée par :

- Une faible utilisation de l'enveloppe inscrite dans le cadre du Fonds d'Initiative Culturelle (FIC) ;
- La baisse de la dotation culturelle allouée aux écoles en raison du nombre plus faible de participants en 2018 (participation des enfants de l'école de Peymilou) ;
- La suppression de la cotisation versée au SDE24, désormais à la charge de la CAB.

- Les charges financières qui ont augmenté de 10.44 % par rapport à 2017 malgré la baisse de 11.27% des intérêts d'emprunts. Ceci s'explique la régularisation des écritures liées aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

- Les charges exceptionnelles ont fortement augmenté par rapport à 2017. Il s'agit principalement d'écritures de régularisation de recettes liées notamment à des annulations (et réémission par la suite) de la refacturation des prestations mécaniques 2016 à la CAB en raison d'un réajustement du coût horaire facturé.

Cette augmentation est atténuée par :

- La baisse des provisions qui ont diminué par rapport à 2017. Elles permettent d'anticiper le recouvrement difficile d'une recette d'un tiers (locataires, accueils périscolaires ...). Cette baisse s'explique par un meilleur suivi des impayés engendrant de fait une diminution du traitement forfaitaire des provisions émises.
 - Le maintien des dépenses relatives à l'atténuation des produits : ces dépenses concernent le versement de la Ville à la CAB de l'attribution de compensation et restent identiques à celles de 2017. L'exonération de reversement de la pénalité de carence en logements sociaux en 2017 suite aux travaux engagés par la Ville perdue en 2018.
- ❖ Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 19.39 %. Ceci s'explique par :
- Les amortissements : en hausse de 13.33% par rapport à 2017. Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
 - La réalisation en 2018 d'écritures de cessions relatives à la vente d'un terrain situé sur la Zone d'Activité de Sivaldal.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
013 – Atténuation des charges (personnel – compte 64)	72 195.47 €	40 000.00 €	74 101.42 €
70 – Produits de services	248 843.02 €	220 800.00 €	233 682.28 €
Dont :			
. Concessions cimetièrè	3985.00 €	3 500.00 €	6 762.20 €
. Occupation du domaine public	15 038.76 €	4 900.00 €	5 065.00 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	112 331.16 €	86 300.00 €	96 431.90 €
. Participation CAF et MSA	45 818.91 €	40 000.00 €	39 628.37 €
. Locations du minibus et régie photocopies	2 257.31 €	2 000.00 €	2 124.37 €
. Versement CAB	67 182.24 €	84 100.00 €	81 036.14 €
73 – Impôts et taxes	1 837 732.00 €	1 898 395.18 €	1 893 148.18 €
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 701 102.00 €	1 744 011.00 €	1 739 342.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	28 073.00 €	25 000.00 €	27 458.00 €
. FNGIR	5 173.00 €	5 167.00 €	5 167.00 €
. FPIC	64 399.00 €	80 314.00 €	80 314.00 €
. Taxe additionnelle	30 920.00 €	38 703.18 €	38 703.18 €
74 – Dotations et participations	878 270.56 €	866 942.00 €	856 805.05 €
Dont :			
. DGF	762 974.00 €	765 926.00 €	765 958.00 €
. Compensation impôt TF et TH	81 039.00 €	81 316.00 €	81 316.00 €
. FCTVA de fonctionnement	0€	0 €	750.25 €
. Participation Etat au TAP et FIPHFP	30 390.00 €	19 700.00 €	8 092.00 €
75 – Autres produits de gestion	38 898.47 €	33 000.00 €	32 255.80 €
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	22 532.79 €	21 000.00 €	23 812.10 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	16 365.68 €	12 000.00 €	8 443.70 €
76 – Produits financiers	11 270.32 €	10 483.00 €	17 120.38 €
77 – Produits exceptionnels	1 921.34 €	32 668.00 €	58 144.78 €

78 – Reprise sur provisions	414.66 €	0.00 €	301.13 €
Sous-total recettes réelles	3 089 545.84 €	3 102 288.18 €	3 165 574.92 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		1 293 801.36 €	
042 – Articles 722 et 777	72 653.69 €	76 313.29 €	76 261.80 €
Dont :			
. Amortissements	50 947.51 €	55 413.29 €	55 413.29 €
. Travaux en régie	21 706.18 €	20 900.00 €	20 848.51 €
Sous-total opérations d'ordre	72 653.69 €	1 370 114.65 €	76 261.80 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 162 199.53 €	4 472 402.83 €	3 241 836.72 €

D'une manière générale, il est constaté que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2.52 % par rapport à 2017. Ceci résulte d'une évolution des recettes réelles et des opérations d'ordre des produits de la section de fonctionnement.

- ❖ Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté globalement de 2.46 %.
 - Les atténuations de charges ont augmenté de 2.64 % par rapport à 2017 : deux agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) supplémentaire en 2018, révision de l'assurance statutaire de la Ville incluant désormais le remboursement des traitements et charges (traitements seuls en 2017).
 - Les impôts et taxes ont augmenté de 3.01 % par rapport à 2017.
 - Augmentation des bases des recettes des impôts ménages ;
 - Hausse de la taxe additionnelle recouvrée au titre des cessions de biens (immeubles, fonds de commerce, droit de bail...) ;
 - Augmentation de 24.71% du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : diminution, en faveur des communes, du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) le critère de pondération du FPIC entre la CAB et les communes membres.

Cette hausse est légèrement atténuée par la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire.
 - Les produits financiers ont augmenté de 52.10 %. Ceci s'explique par l'intégration, au titre du transfert de compétences, du remboursement par la CAB, des intérêts de l'emprunt de la médiathèque (dossier validé par la CLECT fin 2018, permettant le remboursement de l'emprunt contacté par la Ville pour la création de ce bâtiment pour la période 2013-2018 sur cet exercice) qui viennent s'ajouter à ceux de l'emprunt voirie.
 - Les produits exceptionnels ont fortement augmenté par rapport à 2017. Ceci s'explique principalement par :
 - La vente de terrains sur la Zone d'Activités de Sivadal et au lieu-dit Trimouille ;
 - Les remboursements d'assurance relatifs aux sinistres déclarés : remplacement du parquet de l'Espace Socio-culturel, bâtiment de l'ancienne gare par exemple ;
 - Le remboursement des frais de résiliation du contrat de location des copieurs en cours lors de la révision du parc de la Ville ;
 - Le remboursement par l'assurance du recours intenté au titre de la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2016 ;
 - La perception de la subvention CNRACL au titre de l'élaboration du document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;

- Le versement des pénalités de retard de deux entreprises chargées des travaux de construction de la serre pédagogique ;
- Le remboursement d'un préjudice subi par la Ville lié à une affaire de gestion de ressources humaines.

➤ Les produits de services ont diminué de 6.09 % par rapport à 2017.

- La régularisation en 2017 d'une partie des redevances d'occupation du domaine public 2015 et 2016 explique cette forte baisse ;
- La régularisation en 2017 des impayés de l'année en cours et des années précédentes de produits des régies de gestion des services périscolaires et la diminution des effectifs ;
- La baisse des aides allouées par la MSA au titre du service périscolaire (année 2018 non demandée, dans l'attente du formulaire correspondant que doit adresser la MSA).

Cette diminution est atténuée par :

- Le reversement par la CAB des charges liées à l'ALSH, aux fluides de la Médiathèque pour 2017, aux prestations mécaniques effectuées par les services techniques de la Ville pour le compte de l'intercommunalité en 2016 et 2017 intégrant la hausse du coût horaire en 2017 et aux repas des micro-crèche pour 2018 ;
- L'augmentation des recettes des concessions cimetièrre par rapport à 2017 due à un important travail de mise à jour des concessions non perpétuelles ;
- La participation depuis 2018 de la commune de Saint Georges de Blancaneix aux frais d'accueil périscolaire (prise en charge de la différence entre le tarif commune et hors commune soit 1€).

➤ Les dotations et participations qui ont diminué de 2.44 % par rapport à 2017. Ceci s'explique par :

- La participation forfaitaire versée par l'Etat pour compenser les frais liés à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : 50€ par élève contre 90€ les années précédentes, compte tenu de la non éligibilité de la Ville, en 2018, à la DSR cible (Dotation de Solidarité Rurale cible) ;
- La non perception en 2018 de remboursements liés à l'organisation d'élections.

Cette diminution est atténuée par :

- La Dotation Globale Forfaitaire qui a augmenté en 2018 de 0.39 % par rapport 2017 (hausse du linéaire voirie) ;
- Les compensations des taxes foncière et d'habitation en 2018 au titre des exonérations accordées aux administrés défavorisés en hausse globalement de 0.34 % ;
- Le versement de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) relatif à la part des dépenses de fonctionnement déclarées, imputé à la section de fonctionnement (en section d'investissement les années précédentes).

Ce chapitre regroupe également les remboursements perçus pour la mise en place du service minimum (grèves des enseignants) et la perception du FIPHFP dans le cadre du projet de reconversion professionnelle d'un agent bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

➤ Les autres produits de gestion ont diminué de 17.08 % par rapport à 2017. Ceci s'explique par :

- L'imputation à tort des remboursements de sinistres, en 2017, à ce chapitre ;
- La baisse des produits de régies et remboursements de la part payée par les agents sur les chèques déjeuner.

Cette diminution est atténuée par :

- L'augmentation des recettes de locations (logements, salles et mobiliers) par rapport à 2017 suite à l'occupation sans interruption en 2018 des logements

locatifs, la révision annuelle des loyers et la hausse du nombre de location des salles municipales.

➤ Les reprises sur provisions qui ont diminué de 27.38 % par rapport à 2017.
Cette baisse s'explique par la dépréciation de la provision établie pour anticiper le recouvrement difficile de certaines recettes (meilleur recouvrement des recettes).

❖ Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement ont augmenté de 4.97 %.
Ceci s'explique par la hausse des amortissements des subventions atténuée par une légère diminution des travaux en régie réalisés.

Avec des dépenses s'élevant à 3 021 617.29 € et des recettes s'élevant à 3 241 836.72 €, la Ville a dégagé en 2018 un excédent de fonctionnement de 220 219.43 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (1 593 801.36 € – 300 000 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2018 s'élève à 1 514 020.79 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation des grandes opérations réalisées en 2018 :

- Les « Opérations diverses » regroupent des achats non inclus dans une opération spécifique (éclairage public, enfouissement des réseaux, outillage divers et équipements des cimetières, pour la voirie, le restaurant d'enfants, le complexe sportif, ...);
- L'opération « Matériel travaux » regroupe les achats d'équipements (tondeuses, débroussailleuse) nécessaires aux différentes missions du Service Technique et permettant d'améliorer leurs conditions de travail ;
- L'opération « Voirie » regroupe les études, achats et travaux dans ce domaine (enquête publique préalable au démarrage des travaux voie verte, signalétique, réfection des trottoirs, réhabilitation des parkings et du terrain de bi-cross ...);
- L'opération « Travaux bâtiments » regroupe les travaux effectués sur les bâtiments communaux (remplacement des menuiseries, installation d'une climatisation dans la salle d'activité du complexe sportif, changement de la chaudière à l'école maternelle, l'installation de visiophones dans les écoles, réfection du local de stockage associatif à Peymilou ...);
- L'opération « Informatique – Mobilier » inclus les achats de mobiliers et équipements pour les différents sites de la Ville (mobiliers écoles, mairie et accueils périscolaires, poursuite de l'équipement numérique des écoles ...);
- L'opération « Achat de terrains » comporte l'acquisitions des terrains au Cinquet et au Farnier ;
- L'opération « Achat de véhicules » se traduit notamment par l'acquisition d'un nouveau camion à benne basculante pour les services techniques de la Ville ;
- L'opération « Aménagement de la RD32 » incluant l'étude préalable à la réalisation de la seconde tranche des travaux ;
- La finalisation de l'opération « Aménagement de la salle des fêtes en Espace Socio-Culturel » ;
- L'opération « Aménagement d'une maison de quartier à Peymilou » qui concerne le financement des honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux réalisés ;
- L'opération « Plan informatique » regroupe les dépenses liées à l'étude préalable au lancement de la révision du parc et du réseau informatique de la Ville, à la création d'une nouvelle salle de serveur et au déploiement du Wifi public sur la commune ;
- L'opération « Serre pédagogique » concerne, le financement des études préalables, des honoraires de maîtrise d'œuvre, des travaux réalisés et d'équipements ;

- L'opération « Nouveau cimetière » regroupe les dépenses liées à la réalisation de la première tranche relative à la création du cimetière de Blanzac ;
- L'opération « Epicierie sociale » regroupe les dépenses liées à la réalisation de peintures en trompe l'œil sur les façades du bâtiment ;
- L'opération « Réhabilitation du busage de la Gouyne » concerne toutes les dépenses liées aux études préalables au lancement des travaux, travaux de sécurisation du site et à la maîtrise d'œuvre correspondante.

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et des opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
Les grandes opérations (présentées ci-dessus)	803 430.98 €	2 838 178.19 €	1 475 498.57 €
16 – Emprunt et dettes	188 647.37 €	161 700.00 €	158 712.07 €
Dont :			
. Emprunts	172 636.53 €	150 000.00 €	148 036.30 €
. Emprunts SDE24	15 400.84 €	10 700.00 €	10 675.77 €
. Cautions	610.00 €	1 000.00 €	0.00 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	30 030.18 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	992 078.35 €	3 029 908.37 €	1 634 210.64 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 – Comptes 13 et 23	72 653.69 €	76 313.29 €	76 261.80 €
Dont :			
. Amortissements	50 947.51 €	55 413.29 €	55 413.29 €
. Travaux en régie	21 706.18 €	20 900.00 €	20 848.51 €
Sous-total opérations d'ordre	72 653.69 €	76 313.29 €	76 261.80 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 064 732.04 €	3 106 221.66 €	1 710 471.93 €

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont augmenté de 60.65 %. Ceci résulte essentiellement d'une évolution importante des **dépenses réelles** de la section d'investissement.

- ❖ Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 65.73 %. Ceci s'explique notamment par :
 - La hausse de 83.65% des dépenses liées aux grandes opérations citées précédemment.
Certaines de ses opérations nécessitent le report d'une partie des crédits votés en 2018 sur l'exercice 2019 (Restes à Réaliser de dépenses 2018 de 245 656.87 €).
 - Cette augmentation est atténuée par la diminution de 15.87 % des emprunts et dettes qui s'explique principalement par l'extinction d'un emprunt contracté auprès du SDE24 et de trois emprunts bancaires dans le courant de l'année 2018.
- ❖ Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont augmenté de 4.97 %. Ceci s'explique par la hausse des amortissements atténuée par une légère diminution des travaux en régie réalisés.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre ».

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
Financement des grandes opérations	59 429.42 €	1 005 524.20 €	224 459.24 €
10 – Opérations financières	352 623.62 €	440 000.00 €	439 328.70 €
Dont :			
. FCTVA	141 775.00 €	130 000.00 €	127 184.20 €
. Taxe d'aménagement	18 108.05 €	10 000.00 €	12 144.50 €
. Affectation du résultat	192 740.57 €	300 000.00 €	300 000.00 €
16 – Cautions	610.00 €	1 000.00 €	0 €
27 – Remboursement de la CAB : emprunts voirie et médiathèque	18 000.00 €	18 000.00 €	45 791.22 €
Sous-total recettes réelles	430 663.04 €	1 464 524.20 €	709 579.16 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement		278 455.81 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		957 995.86 €	
024 – Produits de cessions		-21 680.00 €	
042 – Comptes 192 et 28	357 596.95 €	426 925.79 €	426 925.79 €
Dont :			
. Amortissements	357 596.95 €	405 245.79 €	405 245.79 €
. Cessions	0 €	21 680.00 €	21 680.00 €
Sous-total opérations d'ordre	357 596.95 €	1 641 697.46 €	426 925.79 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	788 259.99 €	3 106 221.66 €	1 136 504.95 €

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont augmenté de 44.18 %. Ceci résulte d'une évolution des recettes réelles et des opérations d'ordres des produits de la section d'investissement.

❖ Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 64.76 %.

Elles incluent :

- Les subventions des grandes opérations qui ont fortement augmenté. Cette hausse s'explique notamment par :
 - L'accroissement des demandes de subventions déposées auprès des partenaires financiers de la Ville et l'importance des taux de subventionnement sur certains travaux réalisés et/ou achevés en 2018, (remplacements des menuiseries, construction d'une serre pédagogique, aménagement d'une maison de quartier, remplacement de la chaudière à l'école maternelle). Une part importante de ces subventions reste à percevoir (dossiers déposés en attente de versement)
 - L'encaissement des subventions liés aux travaux et acquisitions effectuées sur les exercices antérieurs (achat de trois véhicules électriques, couverture de

l'école maternelle, création de nouveaux sanitaires au complexe sportif, huisseries et sécurisation des écoles).

La part des subventions attribuées (actées par arrêté attributif ou délibérations) inscrites en 2018 et reportée sur l'exercice 2019 s'élève à 283 250 € (Restes A Réaliser).

- Les opérations financières qui ont augmenté de 24.59 %.
Elles regroupent :
 - L'affectation du résultat ;
 - Le FCTVA : en baisse par rapport à 2017 (baisse des dépenses déclarées éligibles) ;
 - Les taxes d'aménagement : ces recettes varient d'une année sur l'autre selon le nombre de permis de construire déposés.
 - Les cautions : en l'absence de mouvement de locataires, aucune caution n'a été enregistrée par la Ville en 2018.
 - Le montant du remboursement par la CAB des emprunts voirie et médiathèque contractés par la Commune dans le cadre des transferts de compétences (montants définis par la CLECT).
- ❖ Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont augmenté de 19.39 %. Elles regroupent :
- Les amortissements : en hausse de 13.33% par rapport à 2017. Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
 - La réalisation en 2018 d'écritures de cessions relatives à la vente d'un terrain situé sur la Zone d'Activité de Sivadal.

Avec des dépenses s'élevant à 1 710 471.93 €, et des recettes s'élevant à 1 136 504.95 €, la Ville a généré un déficit d'investissement de 573 966.98 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (278 455.81 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2018 fait apparaître un déficit 295 511.17 €.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (16 voix pour, 5 abstentions) le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal.

VI. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	4 102.94 €	16 600.00 €	9 270.57 €
012- Charges de personnel	0 €	4 000.00 €	2 342.37 €
65- Autres charges de gestion courante	0.92 €	10.00 €	1.15 €
66- Charges financières	0 €	550.00 €	0 €
67- Charges exceptionnelles	0.05 €	1 010.00 €	0 €
68- Provisions	0 €	1 000.00 €	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	1 000.00 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	4 103.91 €	24 170.00 €	11 614.09 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		201 817.70 €	
042 – Article 6811 - Amortissements	0 €	18 753.41 €	18 753.41
Sous-total opérations d'ordre	0 €	220 571.11 €	18 753.41 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 103.91 €	244 741.11 €	30 367.50 €

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté par rapport à 2017.

Elles regroupent essentiellement :

- Les charges à caractère général en hausse par rapport à 2017. Ceci s'explique principalement par la ventilation des dépenses relatives à l'Hôtel d'Entreprises du budget principal vers le budget annexe, non pratiquée jusqu'alors, la réalisation de

travaux sur le bâtiment (désinsectisation des façades, pose de sèches mains dans les sanitaires, travaux de peinture, sécurisation du bâtiment par la pose d'interphones, signalétique).

- Les charges de personnel correspondant au personnel communal mis à disposition par le budget principal au budget annexe Hôtel d'Entreprises pour la gestion de ce service. Auparavant cette mise à disposition ne fait pas l'objet de refacturation.
- Les amortissements non gérés sur les exercices précédents sur ce budget. Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement en vue de leur renouvellement.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
75 – Autres produits de gestion Dont : . Locations . Produits divers de gestion courante	35 120.62 €	25 100.00 €	25 774.03 €
78 – Reprise sur provisions	327.32 €	0 €	100.54 €
Sous-total recettes réelles	35 447.94 €	25 100.00 €	25 874.57 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		212 505.11 €	
042 – Article 777 - Amortissements	0 €	7 136.00 €	7 136.00 €
Sous-total opérations d'ordre	0 €	219 641.11 €	7 136.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 447.94 €	244 741.11 €	33 010.57 €

D'une manière générale, on constate que les recettes de fonctionnement ont diminué de 6.88 % par rapport à 2017.

Elles regroupent :

- Les produits de gestion : la baisse de ces recettes s'explique par le départ en juillet 2017 d'un locataire non remplacé à ce jour ;
- Les reprises sur provisions qui diminuent par rapport à 2017.

Avec des dépenses s'élevant à 30 367.50 € et des recettes s'élevant à 33 010.57 €, la Ville a dégagé un excédent de 2 643.07 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (220 799.24 € - 8 294.13 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2018 s'élève à 215 148.18 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunt et dettes	8 294.13 €	11 600.00 €	7 360.01 €
Dont :			
. Emprunt bancaire	6 564.01 €	6 600.00 €	6 564.01 €
. Remboursement de caution (locations)	1 730.12 €	5 000.00 €	796.00 €
21 et 23 – Immobilisations corporelles et en cours	0 €	199 800.00 €	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	5 035.11 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	8 294.13 €	216 435.11 €	7 360.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001 – Déficit d'investissement		8 294.13 €	
041 – Compte 13- Opérations patrimoniales	0 €	178 623.80 €	178 620.80 €
042 – Compte 13 - Amortissements	0 €	7 136.00 €	7 136.00 €
Sous-total opérations d'ordre		194 053.93 €	185 756.80 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 294.13 €	410 489.04 €	193 116.81 €

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont fortement augmenté par rapport à 2017.

Elles regroupent :

- Les emprunts et dettes qui correspondent au remboursement du capital de l'emprunt bancaire contracté qui reste identique à 2017. Par ailleurs, suite au départ d'un locataire, la Ville a procédé à la restitution de la caution correspondante.
- Les « opérations patrimoniales » nécessaires en 2018 afin de mettre en œuvre les amortissements.
- Les amortissements non gérés sur les exercices précédents sur ce budget. Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement en vue de leur renouvellement.

La création d'un nouvel espace d'archivage pour l'un des locataires de l'Hôtel d'Entreprise nécessite le report d'une partie des crédits votés en 2018 sur l'exercice 2019 (Restes à Réaliser de dépenses 2018 de 690 €).

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
10 – Dotations : affectation du résultat	6 468.38 €	8 294.13 €	8 294.13 €
16 – Emprunts et dettes : cautions	0 €	3 000.00 €	796.00 €
Sous-total recettes réelles	6 468.38 €	11 294.13 €	9 090.13 €
OPERATIONS D'ORDRE			
021 – Virement de la section de fonctionnement		201 817.70 €	
041 – Compte 13- Opérations patrimoniales	0 €	178 623.80 €	178 620.80 €
042 – Article 28138 - Amortissements	0 €	18 753.41 €	18 753.41 €
Sous-total opérations d'ordre	0 €	399 194.91 €	197 374.21 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 468.38 €	410 489.04 €	206 464.34 €

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont fortement augmenté par rapport à 2017.

Elles regroupent :

- L'affectation de résultat ;
- Les emprunts et dettes incluant l'encaissement de la caution d'un nouveau locataire ;
- Les « opérations patrimoniales » nécessaires en 2018 afin de mettre en œuvre les amortissements ;
- Les amortissements non gérés sur les exercices précédents sur ce budget, qui Ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement.

Avec des dépenses s'élevant à 193 116.81 € et des recettes s'élevant à 206 464.34 €, la Ville a dégagé un excédent d'investissement de 13 347.53 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (- 8 294.13 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2018 est de 5 053.40 €.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (16 voix pour, 5 abstentions le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises.

VII. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.
-

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	706.29 €	57 100.00 €	1 502.98 €
65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA	0 €	10.00 €	0 €
022- Dépenses imprévues	0 €	2 132.62 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	706.29 €	59 242.62 €	1 502.98 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		158 355.00 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	636 806.11 €	234 034.50 €	234 034.50 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks		5 010.00 €	
Sous-total opérations d'ordre	636 806.11 €	397 399.50 €	234 034.50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	637 512.40 €	456 642.12 €	235 537.48 €

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 63.05 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par la baisse des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks moindre du fait de l'encaissement des recettes liées à la vente du dernier terrain du lotissement sur le budget 2019 (trois terrains vendus en 2017).

Cette diminution est atténuée par l'augmentation des charges à caractère général en raison du transfert complet des charges d'électricité afférentes au lotissement sur ce budget.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	89 791.67 €	0 €	0 €
75- Produits de gestion courante : apurement reliquats TVA	0.41 €	0 €	0.21 €
77- Produits exceptionnels : subventions	38 470.00 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	128 262.08 €	0 €	0.21 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		160 487.62 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	435 773.45 €	291 144.50 €	235 537.48 €
043 - Les opération d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks		5 010.00 €	
Sous-total opérations d'ordre	435 773.45 €	456 642.12 €	235 537.48 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	564 035.53 €	456 642.12 €	235 537.69 €

Il est constaté que les recettes de fonctionnement ont diminué de 58.24 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par :

- L'encaissement des recettes liées à la vente du dernier terrain du lotissement sur le budget 2019 (trois terrains vendus en 2017) ;
- L'absence de subvention pour l'aménagement de logements sociaux du fait de la perception totale de l'aide en 2017 ;
- Les apurements de reliquats de TVA moindre par rapport à 2017 ;
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks moindre du fait l'encaissement des recettes liées à la vente du dernier terrain du lotissement sur le budget 2019 (trois terrains vendus en 2017).

Avec des dépenses s'élevant à 235 537.48 € et des recettes s'élevant à 235 537.69 €, la Ville a dégagé un excédent de 0.21 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (160 487.62), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2018 est excédentaire de 160 487.83 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunts et dettes : Remboursement de l'avance du budget principal	0 €	302 277.66 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	0 €	302 277.66 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement		0 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	435 773.45 €	291 144.50 €	235 537.48 €
Sous-total opérations d'ordre	435 773.45 €	291 144.50 €	235 537.48 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	435 773.45 €	593 422.16 €	235 537.48 €

On constate que les dépenses d'investissement ont diminué de 45.95 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par la baisse des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks moindre du fait l'encaissement des recettes liées à la vente du dernier terrain du lotissement sur le budget 2019 (trois terrains vendus en 2017).

Aucune dépense réelle d'investissement n'a été effectuée.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
10 – Dotations : affectation du résultat	68 544.46 €	0 €	0 €
16 – Emprunts et dettes : avance du budget principal	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	68 544.46 €	0 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement		201 032.66 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		158 355.00 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	636 806.11 €	234 034.50 €	234 034.50 €
Sous-total opérations d'ordre	636 806.11 €	593 422.16 €	234 034.50 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	705 350.57 €	593 422.16 €	234 034.50 €

On constate que les recettes d'investissement ont diminué de 66.82 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par :

- L'absence d'affectation du résultat au compte 1068 en 2018 (pas d'obligation compte tenu du résultat cumulé d'investissement excédentaire en 2017) :
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks moindre du fait l'encaissement des recettes liées à la vente du dernier terrain du lotissement sur le budget 2019 (trois terrains vendus en 2017).

Avec des dépenses s'élevant à 235 537.48 € et des recettes s'élevant à 234 034.50 €, la Ville a engendré un déficit de 1 502.98 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (201 032.66 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2018 est excédentaire de 199 529.68 €.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (16 voix pour, 5 abstentions) le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie.

VIII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	47.94 €	20 200.00 €	31.12 €
65 – Autres charges de gestion courante : apurement reliquats TVA	0.07 €	10 €	0 €
022- Dépenses imprévues	0 €	1 339.53 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	48.01 €	21 549.53 €	31.12 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		24 000.00 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	116 512.20 €	104 624.94 €	104 624.94 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	116 512.20 €	133 634.94 €	104 624.94 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 560.21 €	155 184.47 €	104 656.06 €

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 10.18 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par la baisse :

- Des charges à caractère général (eau et électricité), compte tenu du transfert de la gestion du poste de relevage au SIEDEL ;
- Des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks moindre du fait qu'aucun terrain n'a été vendu en 2018 (un terrain restant à vendre sur ce lotissement).

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	26 308.33 €	0 €	0 €
75- Autres produits de gestion courante : reliquats de TVA	0 €	0 €	0.29 €
Sous-total recettes réelles	26 308.33 €	0 €	0.29 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		25 339.53 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	110 592.54 €	124 834.94 €	104 656.06 €

043 - Les opération d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	110 592.54 €	155 184.47 €	104 656.06 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	136 900.87 €	155 184.47 €	104 656.35 €

Il est constaté que les recettes de fonctionnement ont diminué de 23.55 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par :

- L'absence de vente de terrain en 2018 ;
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks moindre du fait qu'aucun terrain n'a été vendu en 2018.

Avec des dépenses s'élevant à 104 656.06 € et des recettes s'élevant à 104 656.35 €, la Ville a engendré un excédent de 0.29 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (25 339.53 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2018 est excédentaire de 25 339.82 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunts et dettes : Remboursement de l'avance du budget principal	0 €	9 709.66 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	0 €	9 709.66 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement		0 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	110 592.54 €	124 834.94 €	104 656.06 €
Sous-total opérations d'ordre	110 592.54 €	124 834.94 €	104 656.06 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	110 592.54 €	134 544.60 €	104 656.06 €

On constate que les dépenses d'investissement ont diminué de 5.37 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par l'absence de vente de terrain en 2018 engendrant une diminution des opérations dites « d'ordre » d'investissement pour la gestion des stocks.

Aucune dépense réelle d'investissement n'a été effectuée.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	89 488.11 €	0 €	0 €
16 – Emprunts et dettes : avance du budget principal	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	89 488.11 €	0 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement		5 919.66 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		24 000.00 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	116 512.20 €	104 624.94 €	104 624.94 €
Sous-total opérations d'ordre	116 512.20 €	134 544.60 €	104 624.94 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	206 000.31 €	134 544.60 €	104 624.94 €

On constate que les recettes d'investissement ont diminué de 49.21 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique par :

- L'absence d'affectation du résultat au compte 1068 en 2018 (pas d'obligation compte tenu du résultat cumulé d'investissement excédentaire en 2017) ;
- L'absence de vente de terrain en 2018 engendrant une diminution des opérations dites « d'ordre » d'investissement pour la gestion des stocks.

Avec des dépenses s'élevant à 104 656.06 € et des recettes s'élevant à 104 624.94 €, la Ville a engendré un déficit de 31.12 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2018 au résultat de clôture 2017 (5 919.66 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2018 est excédentaire de 5 888.54 €.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (16 voix pour, 5 abstentions) le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles ».

IX. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget principal au sein du budget 2019.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	278 455,81 €		-573 966,98 €	-295 511,17 €	245 656,87 € 283 250,00 €	37 593,13 €	-257 918,04 €
FONCTIONNEMENT	1 593 801,36 €	300 000,00 €	220 219,43 €	1 514 020,79 €			1 514 020,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix pour 5 abstentions) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1					1 514 020,79 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					257 918,04 €
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					242 081,96 €
Total affecté au c/ 1068 :					500 000,00 €
	CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT		DEPENSES	BP (n)	-295 511,17 €
	CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT		RECETTES	BP (n)	1 014 020,79 €

X. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Hôtel d'Entreprises au sein du budget 2019.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	-8 294,13 €		13 347,53 €	5 053,40 €	690,00 € 0,00 €	-690,00 €	4 363,40 €
FONCTIONNEMENT	220 799,24 €	8 294,13 €	2 643,07 €	215 148,18 €			215 148,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix pour, 5 voix contre) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1					215 148,18 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					100 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :					100 000,00 €
	CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT		RECETTES	BP (n)	5 053,40 €
	CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT		RECETTES	BP (n)	115 148,18 €

XI. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie au sein du budget 2019.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	201 032,66 €		-1 502,98 €	199 529,68 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	199 529,68 €
FONCTIONNEMENT	160 487,62 €	0,00 €	0,21 €	160 487,83 €			160 487,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix pour, 5 abstentions) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1							160 487,83 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Total affecté au c/ 1068 :							0,00 €
	CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT		DEPENSES	BP (n)			199 529,68 €
	CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT		RECETTES	BP (n)			160 487,83 €

XII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles au sein du budget 2019.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	5 919,66 €		-31,12 €	5 888,54 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	5 888,54 €
FONCTIONNEMENT	25 339,53 €	0,00 €	0,29 €	25 339,82 €			25 339,82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide à la majorité (17 voix pour, 5 abstentions) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1							25 339,82 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Total affecté au c/ 1068 :							0,00 €
	CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT		DEPENSES	BP (n)			5 888,54 €
	CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT		RECETTES	BP (n)			25 339,82 €

XIII. Budget Principal – Examen et vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2019.

Ce débat a permis de dégager les lignes directrices qui ont servi à l'élaboration du projet de budget primitif 2019, à savoir :

- développer la Ville : amélioration des infrastructures, des bâtiments et espaces publics, création de logements, mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- amélioration de la vie quotidienne des prigontins et prigontines : des services publics de qualité et de proximité, l'aide à la personne avec une priorité orientée en faveur de l'enfance et de l'éducation ;
- maîtriser les dépenses, pour assurer « la durabilité » du budget ;
- continuer à ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages : 0 % d'augmentation du taux des impôts locaux, pour la 7^{ème} année consécutive.

Le vote précoce du budget amène plusieurs conséquences :

- la Ville ne dispose pas de toutes les informations officielles, notamment concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition ;
- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2019 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

En conséquence, le budget primitif 2019 a été construit, en tenant compte des orientations budgétaires débattues, à partir de la prévision budgétaire 2018 (intégrant le budget primitif et les décisions modificatives) et de l'exécution budgétaire 2018 (consommation des crédits – chiffres provisoires, résultat de clôture prévisionnel).

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général	936 850.00 €	677 320.39 €	798 200.00 €
Dont :			
. achats (chapitre 60)	509 450.00 €	395 556.67 €	442 300.00 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62, sauf 6216 inclus dans chapitre suivant)	408 800.00 €	265 825.72 €	337 300.00 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	18 600.00 €	15 938.00 €	18 600.00 €
012 – Charges de personnel et assimilés	1 484 500.00 €	1 318 609.57 €	1 413 000.00 €
Dont :			
. charges de personnel (compte 64 et articles 6331, 6332 et 6336)	1 463 500.00 €	1 318 609.57 €	1 371 000.00 €
. mise à disposition d'agent de la CAB (article 6216)	21 000.00 €	0.00 €	42 000.00 €
014 – Atténuation de produits			
Dont :			
. reversement loi SRU	185 505.00 €	185 505.00 €	200 000.00 €
. attribution de compensation	0 €	0 €	0 €
	185 505.00 €	185 505.00 €	200 000.00 €

65 – Autres charges de gestion courante	393 164.00 €	360 647.39 €	397 925.00 €
Dont :	57 150.00 €	47 665.00 €	60 585.00 €
. subventions	223 664.00 €	209 417.81€	224 650.00€
. participations aux organismes	110 750.00 €	103 559.58 €	111 090.00 €
. indemnités et charges des élus	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €
. Pertes sur créances irrécouvrables			
66 – Charges financières	40 500.00 €	37 830.58 €	56 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	21 000.0 €	14 014.96 €	4 000.00 €
68 - Provisions	2 000.00 €	763.61 €	2 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	23 962.18 €	0 €	30 000.00 €
Sous-total dépenses réelles	3 087 481.18 €	2 594 691.50 €	2 901 625.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	957 995.86 €		777 019.30 €
042 – Comptes 67 et 68	426 925.79 €	426 925.79 €	424 108.93 €
Dont :			
. Amortissements	405 245.79 €	405 245.79 €	424 108.93 €
. Cession	21 680 €	21 680 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	1 384 921.65 €	426 925.79 €	1 201 128.23 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 472 402.83 € €	3 021 617.29 €	4 102 753.23 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 4 102 753.23 €. Des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été réalisés lors de l'élaboration de ce budget (baisse de 8.27% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2018).

➤ Les charges à caractère général

Le montant prévisionnel des dépenses à caractère général s'élève à 798 200 €.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- l'augmentation des fluides (eau, électricité et gaz) due à la prise en compte sur une année pleine des nouveaux équipements créés en 2018 (serre pédagogique, cimetière de Blanzac, maison de quartier à Peymilou), et à une augmentation tarifaire annuelle liée en partie à la souscription d'une « énergie verte » (+0.10% pour l'électricité et +5% pour le gaz) ;
- l'achat de fournitures dans le cadre de travaux en régie (aménagements dans les écoles et garderies, rayonnages aux archives en Mairie, aménagements paysagers, pose d'une clôture à la maison de quartier de Peymilou, remplacement des arroseurs au complexe sportif, équipement de véhicules de services dans le cadre du suivi du Document Unique Evaluation des Risques Professionnel (DUERP), installation des équipements du parcours de santé ...) ;
- l'inflation des carburants utilisés par le parc automobile municipal complété en 2018 par l'acquisition d'un camion à benne basculante pour les services techniques de la Ville ;
- les dépenses alimentaires liées au fonctionnement des restaurants d'enfants et accueils périscolaires qui font l'objet d'une attention particulière permettant de maîtriser le phénomène d'inflation des produits de consommation courante tout en favorisant l'achat de produits bio ;
- les fournitures d'entretien, de petit équipement et les vêtements de travail utiles à l'ensemble des services de la Ville ;

- les fournitures administratives (incluant les frais liés à l'organisation des élections européennes 2019), les frais d'affranchissement (intégrant l'augmentation tarifaire 2019) et de télécommunication (comportant les abonnements liés au nouveau réseau Wifi Public compensé par la révision à la baisse des coûts d'abonnements téléphoniques) ;
- l'achat de fournitures scolaires (maintien du budget annuel au titre de la dotation de fonctionnement et augmentation de la dotation de Noël) et la prise en charge des frais de transport lors des sorties scolaires (augmentation de l'enveloppe transport attribuée) ;
- l'augmentation des frais de locations mobilières qui s'explique principalement par la volonté municipale d'accroître l'attractivité de la Ville lors des fêtes de fin d'année (illuminations de Noël) ;
- les travaux d'entretien, de réparation et de maintenance (contrôles périodiques obligatoires, entretien et suivi des installations) des bâtiments, des voies et réseaux (éclairage public, balayage mécanique de la voirie), des véhicules, des équipements, qui permettent de maintenir en bon état le patrimoine de la Ville ;
- les cotisations d'assurances de la collectivité (bâtiments, véhicules, protection juridique et responsabilité civile) ;
- les frais de formations certifiantes et qualifiantes des agents en 2019, nécessaires à l'exercice de leurs fonctions (BAFD, CACES, habilitations électriques, AIPR) et l'enveloppe dédiée à la mise en place du Compte Personnel d'Activité (CPA), dispositif qui peut éventuellement apporter des solutions de reclassements professionnels d'agents présentant des inaptitudes sur leur poste ;
- l'ensemble des dépenses permettant le maintien des Temps d'Activités Périodiques (TAP) jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et la reconduction à la rentrée prochaine ;
- le maintien de l'enveloppe dédiée à l'organisation d'activités culturelles et manifestations diverses ;
- les frais correspondants à la gestion des différents supports de communication de la Ville (magazine municipal, site Internet, supports promotionnels) ;
- la conservation et la sécurisation des données (numérisation des actes d'Etat-Civil, reliures des registres des actes administratifs) ainsi que la création de nouveaux outils de gestion (concessions et plans cimetières) ;
- les impôts et taxes payés par la collectivité.

➤ **Les charges de personnel**

Le montant prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 1 413 000 €.

Ce chapitre comprend principalement :

- Les traitements et charges des agents titulaires et contractuels de la collectivité ;
- le régime indemnitaire alloué aux agents, dont le RIFSEEP mis en place en octobre 2018 ;
- le recrutement d'agents saisonniers au printemps en soutien au service technique pour permettre un bon entretien des espaces verts respectueux de la charte zéro-phytos ;
- la hausse de la cotisation d'assurance statutaire due au nombre important d'arrêts maladie dans la collectivité ;
- les interventions croissantes de prestataires extérieurs pour assurer les remplacements des agents en arrêt maladie ;
- les frais liés aux contrôles médicaux des agents en arrêts maladie et aux visites médicales complémentaires (expertises) ;
- la participation aux œuvres sociales en faveur des agents (chèques déjeuner, cotisation Comité Départemental d'Action Sociale) ;
- les mises à disposition du personnel de la CAB prévues par la CLECT pour 2018 et 2019.

➤ **L'atténuation de produits**

Le montant prévisionnel des atténuations de produits s'élève à 200 000 €.

Ce chapitre inclut l'éventuelle augmentation de l'attribution de compensation versée à la CAB compte tenu du transfert de nouvelles compétences (DFCI et entretien des bornes incendie).

Cette année encore, aucune pénalité ne sera appliquée dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux, compte tenu que les dépenses déductibles engagées par la Commune en matière d'aménagement de logements sociaux en 2016 qui sont supérieures au prélèvement calculé pour 2019.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Le montant prévisionnel des autres charges de gestion courante s'élève à 397 925 €.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- les participations versées à certains organismes de regroupement prenant en compte les augmentations attendues : SDIS (contingent incendie), SIAS au Cœur des Trois Cantons (10.05 € par habitant en 2019 contre 8.76 € en 2018), la SPA (0.75 € par habitant en 2019 contre 0.65 € en 2018) ;
- la suppression de la participation au Syndicat Mixte DFCI (transfert de la compétence à la CAB) ;
- l'augmentation des cotisations versées à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) due à la mise en place de l'aide à l'application et au suivi du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et au renouvellement des clés de télétransmission et signatures électroniques ;
- Les indemnités versées aux élus et les frais obligatoires de formations liées à l'exercice de leurs mandats et au Droit Individuel de Formation (DIF) ;
- le maintien de l'enveloppe dédiée aux subventions en faveur des associations ;
- l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux dotations versées aux écoles dans le cadre d'activités culturelles ;
- le renouvellement du Fond d'Initiative Culturelle (FIC).

➤ **Les charges financières**

Le montant prévisionnel des charges financières s'élève à 56 500 €.

Ce chapitre tient compte de la souscription d'un nouvel emprunt en décembre 2018 ainsi que de l'extinction d'une partie de la dette.

➤ **Les dépenses imprévues**

Le montant prévisionnel des dépenses imprévues s'élève à 30 000 €. Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévues lors du vote du budget.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Le montant prévisionnel des charges exceptionnelles s'élève à 4 000 € (titres annulés sur exercices antérieurs par exemple).

➤ **Les dotations aux provisions**

Le montant prévisionnel des dotations aux provisions s'élève à 2 000 €. Elles permettent de provisionner des crédits en anticipation de la survenue d'un risque (non-recouvrement d'une dette par exemple).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert**

• **Les amortissements**

Le montant prévisionnel des amortissements s'élève à 424 108.93 €. Les dotations aux amortissements constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

- **Le virement à la section d'investissement**

Au vu des prévisions budgétaires 2019, un virement à la section d'investissement est possible à hauteur de 777 019.30 €. Ce virement permet à la Ville de financer une partie de son programme d'investissement 2019.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITION BP 2019
RECETTES REELLES			
013 – Atténuation des charges (personnel – compte 64)	40 000.00 €	74 101.42 €	60 000.00 €
70 – Produits de services	220 800.00 €	233 682.28 €	214 044.00 €
Dont :			
. Concessions cimetièrè	3 500.00 €	6 762.20 €	3 500.00 €
. Occupation du domaine public	4 900.00 €	5 065.00 €	5 000.00 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	86 300.00 €	96 431.90 €	95 1000.00 €
. Participation CAF et MSA	40 000.00 €	39 628.37 €	40 000.00 €
. Locations du minibus et régie photocopies	2 000.00 €	2 124.37 €	2 000.00 €
. Versement CAB	84 100.00 €	81 036.14 €	65 000.00 €
73 – Impôts et taxes	1 898 395.18 €	1 893 148.18 €	1 850 800.00 €
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 744 011.00 €	1 739 342.00 €	1 730 000.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	25 000.00 €	27 458.00 €	25 000.00 €
. FNGIR	5 167.00 €	5 167.00 €	5 100.00 €
. FPIC	80 314.00 €	80 314.00 €	64 000.00 €
. Taxe additionnelle	38 703.18 €	38 703.18 €	25 000.00 €
74 – Dotations et participations	866 942.00 €	856 805.05 €	809 500.00 €
Dont :			
. DGF	765 926.00 €	765 958.00 €	730 000.00 €
. Compensation impôt TF et TH	81 316.00 €	81 316.00 €	70 000.00 €
. FCTVA de fonctionnement	0 €	750.25 €	1 000.00 €
. Participation Etat au TAP et FIPHFP	19 700.00 €	8 092.00 €	8 000.00 €
75 – Autres produits de gestion	33 000.00 €	32 255.80 €	31 000.00 €
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	21 000.00 €	23 812.10 €	23 000.00 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	12 000.00 €	8 443.70 €	8 000.00 €
76 – Produits financiers	10 483.00 €	17 120.38 €	10 234.00 €
77 – Produits exceptionnels	32 668.00 €	58 144.78 €	18 900.00 €
78 – Reprise sur provisions	0.00 €	301.13 €	0.00 €
Sous-total recettes réelles	3 102 288.18 €	3 165 574.92 €	2 994 488.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	1 293 801.36 €		1 014 020.79 €
042 – Articles 722 et 777	76 313.29 €	76 261.80 €	94 244.44 €
Dont :			
. Amortissements	55 413.29 €	55 413.29 €	61 844.44 €
. Travaux en régie	20 900.00 €	20 848.51 €	32 400.00 €
Sous-total opérations d'ordre	1 370 114.65 €	76 261.80 €	1 108 265.23 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 472 402.83 €	3 241 836.72 €	4 102 753.23 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 4 102 753.23 €.

➤ **L'atténuation de charges**

Le montant prévisionnel des atténuations de charge s'élève à 60 000 €.

Ce chapitre comporte notamment :

- le remboursement à la collectivité des montants versés aux agents en arrêts maladie ;
- la prise en charge partielle des frais liés à l'emploi des cinq agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC).

➤ **Le produit des services**

Le montant prévisionnel du produit des services s'élève à 214 044 €.

Ce chapitre inclut principalement :

- Les recettes des concessions des cimetières ;
- les redevances d'occupation du domaine public de l'année en cours ;
- les facturations aux familles des prestations périscolaires (restaurant d'enfants, accueils périscolaires) incluant une éventuelle augmentation du prix du repas à la rentrée prochaine ;
- les participations de la CAF et de la MSA pour les services périscolaires ;
- le remboursement par le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » des frais de mise à disposition du personnel municipal ;
- les remboursements effectués par la CAB pour les prestations mécaniques réalisées par le service technique, les frais rattachés aux locaux utilisés pour le Centre de Loisirs et la Médiathèque, les repas livrés aux micro-crèches.

➤ **Les impôts et taxes**

Le montant prévisionnel des impôts et taxes s'élève à 1 850 800 €.

En l'absence de données ministérielles permettant de déterminer le niveau des bases locatives 2019, le produit des impôts locaux sera révisé à réception des éléments.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- les produits des impôts locaux incluant la compensation relative à la suppression de la Taxe d'Habitation auprès des ménages concernés ;
- les reversements de la dotation de solidarité communautaire, de la taxe additionnelle et des divers fonds de compensation :
 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) intégrant la baisse due à la podération du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF),
 - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

➤ **Les dotations et participations**

Le montant prévisionnel des dotations s'élève à 809 500 €.

Ce chapitre comprend notamment :

- la Dotation Globale de Fonctionnement dont l'enveloppe nationale est maintenue en 2019. L'ajustement des règles de péréquation pourraient cependant entraîner une éventuelle baisse pour la collectivité ;
- les compensations des impôts locaux des ménages bénéficiant d'exonérations ;
- le remboursement des frais d'organisation des élections européennes ;
- le versement du solde du fonds de soutien aux activités périscolaires pour l'année 2018/2019 tenant compte de la suppression de la part supplémentaire attribuée aux communes éligibles à la DSR cible (Dotation de Solidarité Rurale) ;
- l'imputation sur cette section de la part du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses de fonctionnement éligibles.

➤ **Les autres produits de gestion**

Le montant prévisionnel des autres produits de gestion s'élève à 31 000 €.

Ce chapitre inclut principalement les loyers perçus par la Ville (La Poste, Conseil Départemental de la Dordogne – local assistante sociale , cabinet médical, logement ancien

Presbytère), les produits des chèques-déjeuner (participation des agents) et ceux des régies (encombrants, location de salles et matériels).

➤ **Les produits financiers**

Le montant prévisionnel des produits financiers s'élève à 10 234 €.

Ce chapitre intègre, dans le cadre du transfert de compétences, le remboursement par la CAB des intérêts d'emprunts contractés par la Ville au titre de la voirie et de la médiathèque (montants définis par la CLECT).

➤ **Les produits exceptionnels**

Le montant prévisionnel des produits exceptionnels s'élève à 18 900 €.

Ce chapitre comprend notamment :

- La vente d'un terrain situé rue Renaudat à l'association Question de Culture ;
- La vente d'une parcelle située au lieu-dit Lanxade Ouest au CTIFL dans le cadre du projet de création de la véloroute voie verte ;
- Les remboursements de sinistres attendus (solde changement du parquet de l'Espace Socio-Culturel).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert**

Le montant prévisionnel des opérations d'ordre et de transfert s'élève à 1 108 265.23 €.

Il s'agit :

- L'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2019, d'un montant de 1 014 020.79€ correspondant à l'excédent de fonctionnement cumulé (1 514 020.79€) déduction faite de l'affectation de résultat proposée à la section d'investissement (500 000 €) ;
- des amortissements des subventions perçues en section d'investissement.;
- des travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITION BP 2019
DEPENSES REELLES			
Les grandes opérations (présentées ci-dessus)	2 838 178.19 €	1 475 498.57 €	4 140 054.95 €
Dont :			
. Restes A Réaliser (RAR) N-1	442 080.19 €		245 656.87 €
. Proposition BP	2 396 098.00 €		3 894 398.08 €
10- Remboursement taxe d'aménagement			800 €
16 – Emprunt et dettes	161 700.00 €	158 712.07 €	175 950.00 €
Dont :			
. Emprunts	150 000.00 €	148 036.30 €	167 000.00 €
. Emprunts SDE 24	10 700.00 €	10 675.77 €	7 950.00 €
. Cautions	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
020 – Dépenses imprévues	30 030.18 €	0 €	48 564.37 €
Sous-total dépenses réelles	3 029 908.37 €	1 634 210.64 €	4 365 369.32 €

OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement	0 €		295 511.17 €
042 – Comptes 13 et 23	76 313.29 €	76 261.80 €	94 244.44 €
Dont :			
. Amortissements	55 413.29 €	55 413.29 €	61 844.44 €
. Travaux en régie	20 900.00 €	20 848.51 €	32 400.00 €
Sous-total opérations d'ordre	76 313.29 €	76 261.80 €	389 755.61 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 106 221.66	1 710 471.93 €	4 755 124.93 €

Les dépenses d'investissement du BP 2019 s'élèvent à 4 509 468.06 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2018 (dépenses engagées au 31 décembre 2018 non mandatées à ce jour) d'un montant de 245 656.87 € portant le total à 4 755 124.93 €.

➤ **Sont inclus les grandes opérations de la Ville, parmi lesquelles :**

- des opérations diverses : 83 604.06 € (RAR 2018) pour les travaux d'amélioration des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de téléphonie (la Planque, Peymilou, rue Salvador Allende, route de Pont Renon, Lavigne), 27 900€ de participation à la reconstruction du centre d'incendie et de secours, divers équipements (voirie, restaurant d'enfants, entretien de bâtiments) ;
- l'achat de matériels utilisés par le service technique à hauteur de 10 580 € : nettoyeur haute pression, matériels et équipements ergonomiques, rotavator ... ;
- des travaux de voirie : 100 000 € pour la réfection d'une partie de la voie d'accès à la Zone Artisanale de Sivadal ;
- divers travaux de bâtiments : 5 400 € (RAR 2018) d'étude préalable aux travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles et 27 000€ pour les travaux de l'école élémentaire dans ce domaine, 25 860 € (RAR 2018) pour l'amélioration du réseau d'assainissement individuel du restaurant d'enfants de Peymilou ;
- l'achat d'équipements informatiques et de mobilier : 3 615.69 € (dont 2 215.69 € de RAR 2018) pour l'installation de vidéoprojecteurs à l'école maternelle, 5 500 € d'achat de jeux extérieurs pour l'école maternelle de Peymilou et élémentaire du Centre-Ville ;
- les acquisitions foncières : 4 100 € de frais de notaire liés à l'achat des terrains sis au Cinquet et au Farnier, 800 € pour l'achat du terrain au CTIFL dans le cadre du projet de création de la véloroute voie verte, 50 000 € de réserve foncière et 161 498.08 € de rachat des parties communes du lotissement de la Pommeraie ;
- l'achat d'équipements pour les véhicules à hauteur de 3 000 € : hayon de chargement à l'intérieur du véhicule du restaurant d'enfants permettant d'éviter d'éventuels accidents lors des manipulations journalières, benne portée pour les services techniques ;
- 941 000 € (dont 30 000€ de RAR 2018) pour l'aménagement de la route départementale n°32 (2^{ème} tranche) ;
- 15 043.19 € (dont 43.19€ de RAR 2018) pour la finalisation des travaux d'aménagement de la maison de quartier de Peymilou : clôture et aménagements extérieurs
- 103 455.36 € (dont 58 455.36 € de RAR 2018) pour la mise en œuvre du plan informatique : création d'une salle informatique sécurisée, mise en réseau de l'ensemble des services municipaux, changement de l'ensemble du parc informatique, installation de bornes Wifi public et privé, sécurisation des données conformément au RGPD ;
- 27 414.17 € (dont 1 014.17 e de RAR 2018) pour la réalisation d'aménagements et l'installation d'équipements complémentaires : clôture du site, pose d'un poêle à bois ;
- 7 200 € pour compléter les équipements du cimetière de Blanzac : cavurnes, signalétique ;

- 2 472 920 € (dont 10 920 € de RAR 2018) pour l'intégralité des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne.

➤ **Remboursement des taxes d'aménagement** trop perçues suite à l'annulation d'autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables).

➤ **Les emprunts et dettes :**

- 167 000 € dédiés au remboursement du capital des emprunts bancaires en cours et de l'emprunt contracté en décembre 2018 pour le financement des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne (35 566.84 € estimés) ;
- 7 950 € pour le remboursement des prêts contractés auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne ;
- 1 000 € de caution à restituer en cas de départ d'un locataire en 2019.

➤ **Les dépenses imprévues :**

Le montant provisionnel des dépenses imprévues s'élève à 48 564.37 €. Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévues lors du vote du budget.

➤ **Les opérations d'ordre :**

- 295 511.17 € de déficit d'investissement ;
- 32 400 € de travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique sur les biens communaux : aménagements dans les écoles et garderies, rayonnages aux archives en Mairie, aménagements paysagers, pose d'une clôture à la maison de quartier de Peymilou, remplacement des arroseurs au complexe sportif, équipement de véhicules de services dans le cadre du suivi du Document Unique Evaluation des Risques Professionnel (DUERP), installation des équipements du parcours de santé ... ;
- 61 844.44 € au titre de l'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITION BP 2019
RECETTES REELLES			
Financement des grandes opérations	1 005 524.20 €	224 459.24 €	754 780.00 €
Dont :			
. Restes A Réaliser (RAR) N-1	483 294.20 €		283 250.00 €
. Proposition BP	522 230.00 €		471 530.00 €
10 – Opérations financières	440 000.00 €	439 328.70 €	655 000.00 €
Dont :			
. FCTVA	130 000.00 €	127 184.20 €	145 000.00 €
. Taxe d'aménagement	10 000.00 €	12 144.50 €	10 000.00 €
. Affectation du résultat	300 000.00 €	300 000.00 €	500 000.00 €
16 – Caution et emprunt	1 000.00 €	0 €	1 754 500.00 €
Dont			
. Caution	1 000.00 €		1 000.00 €
. Emprunt	0.00 €		1 753 500.00 €
27 – Remboursements :	18 000.00 €	45 791.22 €	389 716.70 €
Dont :			
. Remboursements CAB (emprunts voirie et médiathèque)	18 000.00 €	45 791.22 €	23 194.00 €
. Remboursements des avances par les budgets annexes	0.00 €	0.00 €	366 522.70 €
Sous-total recettes réelles	1 464 524.20 €	681 787.94 €	3 553 966.70 €

OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement	278 455.81 €		0 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	957 995.86 €		777 019.30 €
024 – Produits de cessions	-21 680.00 €		0 €
042 – Comptes 192 et 28	426 925.79 €	426 925.79 €	424 108.93 €
Dont :			
. Amortissements	405 245.79 €	405 245.79 €	424 108.93 €
. Cessions	21 680.00 €	21 680.00 €	0.00 €
Sous-total opérations d'ordre	1 641 697.46 €	426 925.79 €	1 201 128.23 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 106 221.66 €	1 108 713.73 €	4 755 124.93 €

Les recettes d'investissement du BP 2019 s'élèvent à 4 471 874.93 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2018 (subventions attribuées au 31 décembre 2018 non perçues à ce jour) d'un montant de 283 250.00 € portant le total à 4 755 124.93 €.

➤ **Le financement des grandes opérations (subventions notifiées) :**

- 119 530 € de fonds de concours attribuée par la CAB pour les travaux d'aménagement de la route départementale n°32 (2^{ème} tranche) ;
- 150 000 € du Conseil Départemental de la Dordogne (RAR 2018) pour la transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel ;
- 30 000 € du Conseil Départemental de la Dordogne (RAR 2018) pour l'aménagement de la maison de quartier à Peymilou ;
- 90 750 € (RAR 2018) pour la création de la serre pédagogique (du Conseil Départemental de la Dordogne, DETR, réserve parlementaire) ;
- 12 500 € du Conseil Départemental de la Dordogne (RAR 2018) pour la réfection de l'épicerie sociale ;
- 352 000 € du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour la sécurisation et la réhabilitation du busage de la Gouyne.

➤ **Les opérations financières :**

- 145 000 € du Fonds de compensation de la TVA calculé par application du taux de 16,404 % sur les dépenses d'équipement et de travaux réalisées en 2018 ;
- 10 000 € de Taxe d'aménagement ;
- 500 000 € d'affectation de résultat permettant de combler une partie du déficit d'investissement.

➤ **Les remboursements :**

- 366 522.70 € de remboursement par le budget annexe de la Pommeraie de l'avance faite par le budget principal lors de sa création ;
- 23 194 € de remboursement par la CAB de la part capital des emprunts contractés par la Ville au titre de la voirie et de la médiathèque dans le cadre du transfert de compétences (montants définis par la CLECT).

➤ **Les cautions et emprunts :**

- 1 000 € de caution à encaisser en cas d'arrivée de nouveaux locataires en 2019 ;
- 1 753 500 € d'emprunt pour le financement d'une partie du programme d'investissement 2019 dont 1 500 000 € pour le financement de la réhabilitation du busage de Gouyne.

➤ **Les opérations d'ordre**

- 777 019.30 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement) ;

- 424 108.93 € de dotations d'amortissement qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (17 voix pour, 5 abstentions) le budget primitif 2019 du budget principal de la Ville.

XIV. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Examen et vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	16 600.00 €	9 270.57 €	23 500.00 €
012- Charges de personnel	4 000.00 €	2 342.37 €	3 000.00 €
65- Autres charges de gestion courante	10.00 €	1.15 €	10.00 €
66- Charges financières	550.00 €	0 €	550.00 €
67- Charges exceptionnelles	1 010.00 €	0 €	1 210.00 €
68- Provisions	1 000.00 €	0 €	1 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	1 000.00 €	0 €	946.18 €
Sous-total dépenses réelles	24 170.00 €	11 614.09 €	30 216.18 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	201 817.70 €		100 000.00 €
042 – Article 6811 - Amortissements	18 753.41 €	18 753.41	18 168.00 €
Sous-total opérations d'ordre	220 571.11 €	18 753.41	118 168.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	244 741.11 €	30 367.50 €	148 384.18 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2019 s'élèvent à 148 384.18 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 1 500 € de dépenses relatives aux fluides (eau et électricité) comprenant les parties communes (répartition en trentième entre les occupants) et les abonnements du local non loué à ce jour ;
- 13 500 € relatifs à l'achat de fournitures d'entretien et de petits équipements, à l'entretien et la réparation du bâtiment (création d'emplacement pour les containers poubelles, aménagements pour l'arrivée d'un nouveau locataire par exemple) ;

- 7 000 € d'appels de fonds émis par le syndicat de copropriété : ménage des parties communes, rémunération du syndicat ;
- 1 000 € de frais d'honoraires pour la gestion des baux ;
- 500 € de taxe foncière ;
- 3 000 € de mise à disposition du personnel communal : agents des services technique et administratif ainsi que le ménage du local inoccupé si nécessaire ;
- 550 € de charges financières : les intérêts d'emprunt et Intérêts Courus Non Echus (ICNE) du prêt à taux variable imputé à ce budget ;
- 946.18 € de dépenses imprévues ;
- 1 210 € de charges exceptionnelles et provisions éventuelles (intérêts moratoires, annulations de titres sur exercices antérieurs) ;
- 18 168 € de dotations aux amortissements, gérées depuis 2018 sur ce budget, qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé ;
- 100 000 € de virement à la section d'investissement qui permettront de financer en partie les travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
RECETTES REELLES			
75 – Autres produits de gestion Dont : . Locations . Produits divers de gestion courante	25 100.00 €	25 774.03 €	26 100.00 €
78 – Reprise sur provisions	0 €	100.54 €	0 €
Sous-total recettes réelles	25 100.00 €	25 874.57 €	26 100.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	212 505.11 €		115 148.18 €
042 – Article 777 - Amortissements	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €
Sous-total opérations d'ordre	219 641.11 €	7 136.00 €	122 284.18 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	244 741.11 €	33 010.57 €	148 384.18 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2019 s'élèvent à 148 384.18 €

Cette prévision comprend notamment :

- 22 100 € de produit des loyers en tenant compte de la vacance du local non reloué à ce jour ;
- 4 000 € de remboursement des charges refacturées aux locataires ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement ;
- 115 148.18 € d'excédent de fonctionnement.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunt et dettes	11 600.00 €	7 360.01 €	9 600.00 €
Dont :			
. Emprunt bancaire	6 600.00 €	6 564.01 €	6 600.00 €
. Remboursement de caution (locations)	5 000.00 €	796.00 €	3 000.00 €
23 – Immobilisations en cours	199 800.00 €	199 800.00 €	205 690.00 €
Dont :			
. Restes à réaliser (RAR) N-1	0 €	0 €	690.00 €
. Proposition BP	199 800.00€	199 800.00€	205 000.00 €
020 – Dépenses imprévues	5 035.11 €	0 €	3 795.40 €
Sous-total dépenses réelles	216 435.11 €	7 360.00 €	219 085.40 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001 – Déficit d'investissement	8 294.13 €		0 €
041 – Compte 13- Opérations patrimoniales	178 623.80 €	178 620.80 €	0 €
042 – Compte 13 - Amortissements	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €
Sous-total opérations d'ordre	194 053.93 €	185 756.80 €	7 136.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	410 489.04 €	193 116.81 €	226 221.40 €

Les dépenses d'investissement du budget primitif (BP) 2019 s'élèvent à 226 221.40 €.

Elles comprennent :

- Des prévisions à hauteur de 225 531.40 € incluant notamment :
 - 6 600 € de remboursement en capital de l'emprunt affecté ;
 - 3 000 € de remboursement de cautions en cas de départ de locataires ;
 - 205 000 € de travaux dont 200 000 € alloués à la réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises et 2 200 € dédiés à la création d'un nouveau local à archives pour un des locataires ;
 - 3 795.40 € de dépenses imprévues ;
 - 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

- A laquelle s'ajoute 690€ de Restes A Réaliser 2018 (RAR) qui concernent également les dépenses engagées pour la création d'un nouveau local à archives pour un des locataires.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
10 – Dotations : affectation du résultat	8 294.13 €	8 294.13 €	100 000.00 €
16 – Emprunts et dettes : cautions	3 000.00 €	796.00 €	3 000.00 €
Sous-total recettes réelles	11 294.13 €	9 090.13 €	103 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001 – Excédent d'investissement	0 €		5 053.40 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	201 817.70 €		100 000.00 €
041 – Compte 13- Opérations patrimoniales	178 623.80 €	178 623.80 €	0 €
042 – Article 28138 - Amortissements	18 753.41 €	18 753.41 €	18 168.00 €
Sous-total opérations d'ordre	399 194.91 €	197 374.21 €	123 221.40 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	410 489.04 €	206 464.34 €	226 221.40 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget primitif (BP) 2019 s'élèvent à 226 221.40 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 100 000 € d'affectation du résultat (autofinancement d'une partie des travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises) ;
- 3 000 € d'encaissements éventuels de cautions en cas d'arrivée de nouveaux locataires ;
- 5 053.40 € d'excédent d'investissement ;
- 100 000 € de virement de la section de fonctionnement qui permettront de financer en partie les travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises ;
- 18 168 € de dotations aux amortissements, gérées depuis 2018 sur ce budget, qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (17 voix pour, 5 voix contre) le budget primitif 2019 du budget annexe « Hôtel d'entreprises ».

XV. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Examen et vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

A ce jour tous les terrains de ce lotissement ont été vendus. L'encaissement de la recette du dernier terrain vendu sera comptabilisé sur l'exercice 2019.

Ce budget fera l'objet d'une clôture au terme de l'exercice 2019.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	57 100.00 €	1 502.98 €	7 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA	10.00 €	0 €	10.00 €
022- Dépenses imprévues	2 132.62 €	0 €	472.60 €
Sous-total dépenses réelles	59 242.62 €	1 502.98 €	7 982.60 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	158 355.00 €		108 420.00 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	234 034.50 €	234 034.50 €	478 620.96 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0 €	5 010.00 €
Sous-total opérations d'ordre	397 399.50 €	234 034.50 €	592 050.96 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	456 642.12 €	235 537.48 €	600 033.56 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 600 033.56 €.

Cette prévision comprend notamment :

- Des dépenses d'électricité liées aux installations d'éclairage public ;
- Des achats de fournitures d'entretien pour ce lotissement (végétalisation des parties communes) ;
- Des impôts et taxes à ventiler du budget principal vers ce budget annexe ;
- Des dépenses imprévues ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- Le virement à la section d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	0 €	0 €	191 452.25 €
75- Produits de gestion courante : apurement reliquats TVA	0 €	0.21 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0 €	0.21 €	191 452.25 €

OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	160 487.62 €		160 487.83 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	291 144.50 €	235 537.48 €	243 083.48 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0 €	5 010.00 €
Sous-total opérations d'ordre	456 642.12 €	235 537.48 €	408 581.31 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	456 642.12 €	235 537.69 €	600 033.56 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 600 033.56 €.

Cette prévision comprend :

- La recette liée à la vente du dernier terrain sur ce lotissement (29 954.17 € HT) ;
- La recette liée au rachat des parties communes de ce lotissement par le budget principal (161 498.08 €). Cette écriture sera réalisée lors de la clôture du présent budget annexe ;
- L'excédent de fonctionnement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	CA 2017	BP 2017	PROPOSITIONS BP 2018
16 – Emprunts et dettes :			
Remboursement de l'avance du budget principal	302 277.66 €	0 €	366 522.70 €
Sous-total dépenses réelles	302 277.66 €	0 €	366 522.70 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement	0 €		0 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	291 144.50 €	235 537.48 €	243 083.48 €
Sous-total opérations d'ordre	291 144.50 €	235 537.48 €	243 083.48 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	593 422.16 €	235 537.48 €	609 606.18 €

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 609 606.18 €.

Cette prévision comprend :

- Le remboursement de la totalité de l'avance effectuée par le budget principal de la commune au présent budget annexe lors de sa création ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2017	CA 2017	PROPOSITIONS BP 2018
DEPENSES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0 €	0 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement	201 032.66 €		199 529.68 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	158 355.00 €		108 420.00 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	234 034.50 €	234 034.50 €	478 620.96 €
Sous-total opérations d'ordre	593 422.16 €	234 034.50 €	786 570.64 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	593 422.16 €	234 034.50 €	786 570.64 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 786 570.64 €.

Cette prévision comprend :

- L'excédent d'investissement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.
- Le virement de la section de fonctionnement.

Dans un souci de sincérité budgétaire, Il est proposé de voter ce budget en excédent d'investissement à hauteur de 176 964.46 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe du « Lotissement La Pommeraie ».

XVI. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Examen et vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Il reste à ce jour un terrain à vendre.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	20 200.00 €	31.12 €	20 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA	10.00 €	0 €	10.00 €
022- Dépenses imprévues	1 339.53 €	0 €	1 339.82 €
Sous-total dépenses réelles	21 549.53 €	31.12 €	21 349.82 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	24 000.00 €		24 000.00 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	104 624.94 €	104 624.94 €	104 656.06 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0 €	5 010.00 €
Sous-total opérations d'ordre	133 634.94 €	104 624.94 €	133 666.06 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	155 184.47 €	104 656.06 €	155 015.88 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 155 015.88 €.

Cette prévision comprend notamment :

- Les frais d'études et prestations de services ainsi que l'achat de matériel, équipements et la réalisation de travaux dans le cas de réaménagements éventuels du terrain restant à vendre ;
- Les impôts et taxes à ventiler du budget principal vers ce budget annexe ;
- Des dépenses imprévues ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- Le virement à la section d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	0 €	0 €	0 €
75- Autres produits de gestion courante : reliquats de TVA	0 €	0.29 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0 €	0.29 €	0 €

OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	25 339.53 €		25 339.82 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	124 834.94 €	104 656.06 €	124 666.06 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0 €	5 010.00 €
Sous-total opérations d'ordre	155 184.47 €	104656.06 €	155 015.88 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	155 184.47 €	104 656.35 €	155 015.88 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 155 015.88 €.

Cette prévision comprend :

- L'excédent de fonctionnement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunts et dettes : Remboursement de l'avance du budget principal	9 709.66 €	0 €	9 878.54 €
Sous-total dépenses réelles	9 709.66 €	0 €	9 878.54 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement	0 €		0 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	124 834.94 €	104 656.06 €	124 666.06 €
Sous-total opérations d'ordre	124 834.94 €	104 656.06 €	124 666.06 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134 544.60 €	104 656.06 €	134 544.60 €

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 134 544.60 €.

Cette prévision comprend :

- Le remboursement éventuel d'une partie de l'avance effectuée par le budget principal de la commune (pour rappel, montant total de l'avance : 21 056.49 €) ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0 €	0 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement	5 919.66 €		5 888.54 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	24 000.00 €		24 000.00 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	104 624.94 €	104 624.94 €	104 656.06 €
Sous-total opérations d'ordre	134 544.60 €	104 624.94 €	134 544.60 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	134 544.60 €	104 624.94 €	134 544.60 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2019 s'élèvent à 134 544.60 €.

Cette prévision comprend :

- L'excédent d'investissement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- Le virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019 du budget annexe «Lotissement des Anciennes Ecoles».

XVII. Groupement de commandes pour un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances

Rapporteur : Olivier Dupuy

Les villes de Prigonrieux et Bergerac et son CCAS et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ont étudié la possibilité de se regrouper pour conclure un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances et des contrats d'assurances afin d'obtenir des tarifs plus compétitifs.

Les marchés d'assurances de ces collectivités arrivent tous à échéance au 31 décembre 2019. Un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances doit être conclu dès le début de l'année 2019. Un marché pour l'attribution des contrats d'assurances doit être ensuite mis en place durant le 1^{er} semestre 2019.

La convention constitutive de groupement de commandes prévoit que la CAB soit le coordonnateur.

Pour le contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marchés publics dans le domaine des assurances, une commission d'achat ad'hoc sera constituée. Cette mise en œuvre ne fera l'objet d'aucun frais (pas de frais de publicité dans des journaux spécialisés compte tenu du montant du marché inférieur aux seuils réglementaires).

La Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur sera chargée d'attribuer les marchés pour les contrats d'assurances. Les frais de mise en œuvre seraient supportés par la ville de

Prigonrieux et par la CAB, la ville de Bergerac n'intégrant pas le groupement pour cette partie, proportionnellement aux dépenses réalisées en la matière en 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, 2 abstentions) :

- approuve la création d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances entre les villes de Prigonrieux, Bergerac et son CCAS et la CAB dans les conditions précitées ;
- approuve la création d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des contrats d'assurances entre la ville de Prigonrieux et la CAB dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ces groupements de commandes et à prévoir les crédits nécessaires au budget 2019.

XVIII. Groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de papier

Rapporteur : Olivier DUPUY

Les villes de La Force, Prigonrieux et Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ont étudié la possibilité de se regrouper pour réaliser leurs achats en matière de fournitures administratives et de papier blanc A3 et A4 afin d'obtenir des tarifs plus compétitifs et réaliser des économies.

Le marché de fournitures de papier pour la ville de Bergerac arrive à échéance au 31 août 2019. Le marché de fournitures de papier pour la CAB est arrivé à échéance au 31 décembre 2018. Les communes de La Force et Prigonrieux n'ont pas de marché en cours dans ces domaines.

La convention constitutive de groupement de commandes prévoit que la CAB soit le coordonnateur, qu'une commission d'achat ad'hoc soit constituée afin d'attribuer le marché. Les frais de mise en œuvre seraient supportés par chacun des membres proportionnellement aux dépenses constatées en la matière en 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la création d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de papier blanc A3 et A4 entre les villes de La Force, Prigonrieux et Bergerac et la CAB dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes et à prévoir les crédits nécessaires au budget 2019.

XIX. Demandes de subventions au titre du Fonds d'Initiative Culturelle

Rapporteur : Olivier DUPUY

Le Conseil Municipal a délibéré, lors de cette même séance, pour l'approbation de son budget primitif 2019, sur lequel un fond d'initiative culturelle (FIC) est voté à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé), pour un montant de 10 000 €. Ce fond permet de participer financièrement aux actions culturelles proposées par diverses associations, dans le but de développer et diversifier ces initiatives sur la Commune.

L'Association La Claque, collectif bergeracois, sollicite la Ville pour deux actions organisées dans le courant du premier semestre 2019 :

- un repas animé programmé dans l'Espace Socio-Culturel le samedi 30 mars 2019 ;
- l'édition 2019 du Festival La Claque programmée les vendredi 7 et samedi 8 juin 2019 sur le domaine du Château Monplaisir.

Les membres de la Commission Animation, Communication et Citoyenneté, qui ont étudié ces demandes lors de la séance du 10 janvier dernier, ont décidé de proposer au Conseil Municipal d'attribuer à cette association les montants suivants dans le cadre du FIC :

- 1 000 € pour le repas animé du 30 mars 2019 ;
- 2 000 € pour le Festival La Claque.

Parallèlement, cette association pourrait bénéficier des avantages en nature suivants :

- mise à disposition gratuite de l'Espace Socio-Culturel pour le repas animé ;
- mise à disposition gratuite de matériel et du personnel du Pôle Technique si nécessaire pour le Festival La Claque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'attribution des participations dans le cadre du FIC telles que proposées ci-dessus au titre de l'exercice 2019 ;
- confirme qu'une partie des crédits prévus au compte 6574 du budget primitif 2019 peut être engagée à cet effet ;
- approuve l'attribution des avantages en nature proposés en complément de la subvention ;
- autorise le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives.

INTERCOMMUNALITE

XX. Communauté d'Agglomération Bergeracoise - Présentation du rapport d'activités 2017

Rapporteur : Olivier DUPUY

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu d'adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité de la CAB pour l'année 2017.

XXI. Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Transfert de compétences dans le cadre de la création, de l'aménagement et de l'entretien des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Rapporteur : Olivier DUPUY

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté la modification des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération.

Il s'agit de transférer deux compétences exercées par les communes membres en matière de lutte contre l'incendie :

- La création, l'aménagement et l'entretien des pistes de défense contre l'incendie (D.F.C.I.). Cela se traduira par la participation de la CAB au Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24, ce qui permettra à toutes les communes membres d'être représentées ;
- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.), assurée jusqu'en 2018 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dont la charge revient désormais

aux communes (arrêté préfectoral n°24-2018-06-20-001 du 20 juin 2018), lesquelles ont la possibilité de la transférer à l'EPCI dont elles sont membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées aux compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération telles qu'elles sont définies ci-dessus.

FONCIER

XXII. Achat de parcelles boisées appartenant à Madame Sommet

Rapporteur : Michel BORDERIE

Madame Jackie Sommet, propriétaire à Prigonrieux, a pris contact récemment avec Monsieur le Maire afin de lui proposer de vendre à la Commune le lot de parcelles boisées suivant :

- Parcelle sise au lieu-dit Liversat, cadastrée section H n°187, d'une contenance de 6 ares, 29 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Liversat, cadastrée section H n°193, d'une contenance de 68 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Liversat, cadastrée section H n°194, d'une contenance de 6 ares, 66 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Liversat, cadastrée section H n°197, d'une contenance de 4 ares, 56 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit La Brandasse, cadastrée section H n°264, d'une contenance de 5 ares, 13 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Vignoble de Latour, cadastrée section B n°968, d'une contenance de 18 ares, 37 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Vignoble de Latour, cadastrée section B n°992, d'une contenance de 2 ares, 56 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Vignoble de Latour, cadastrée section B n°994, d'une contenance de 9 ares, 30 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Cabane de Chavanel, cadastrée section B n°1187, d'une contenance de 2 ares, 9 centiares ;
- Parcelle sise au lieu-dit Cabane de Chavanel, cadastrée section B n°1202, d'une contenance de 8 ares, 16 centiares.

Cette personne souhaite céder ce bien compte tenu de son âge avancé et de son éloignement géographique. Cette vente est proposée à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que, depuis le 1er janvier 2017, la consultation préalable du service des Domaines (France Domaines) n'est rendue obligatoire que pour toute acquisition amiable de biens immobiliers d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée désormais à 180 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles énumérées ci-dessus, pour une surface totale de 63 ares, 80 centiares, appartenant à Madame Jackie Sommet, au prix symbolique de 1 € ;
- demande de prévoir l'inscription des crédits nécessaires à cette acquisition au budget principal 2018, en section d'investissement ;
- autorise Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités administratives ;
- autorise Monsieur Borderie Michel, premier Adjoint dans l'ordre du tableau, à signer cet acte administratif tel que prévu dans l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ASSOCIATIONS

XXIII. Soutien à la résolution générale adoptée par l'Association des Maires de France lors du 101ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu que le Congrès de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF ;

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales ;

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité ;

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires ;

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État ;

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;

- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;

- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;

- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;

- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints ;

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte ;

- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées ;

- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé, considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer, comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France, sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Le Conseil municipal à l'unanimité soutient cette résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

XXIV. Organisation du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), par délibération en date du 8 juillet 2013, complétée par une délibération du 22 mai 2017.

La volonté d'élaborer un PLUiHD à l'échelle de l'Agglomération répond à l'ambition d'élaboration d'un projet commun et à des nécessités liées à la fois à l'évolution récente du contexte règlementaire en matière de planification urbaine et au contexte local du territoire de la CAB.

L'échelle intercommunale, expression du bassin de vie, est une réalité incontournable. Elle est devenue notre véritable échelle du quotidien : celle de nos déplacements domicile-travail, du logement de nos ménages, de la vie scolaire de nos enfants, de nos modes de consommation et de loisirs, de l'organisation de nos équipements, enfin celle de nos paysages et de notre cadre de vie.

Le PLUiHD permettra de conforter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité.

Les travaux d'élaboration du PLUiHD ont aujourd'hui bien avancé. Le diagnostic territorial est réalisé, le travail sur les documents règlementaires arrive à la phase de finalisation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document stratégique du PLUI comprenant les grandes orientations retenues par les élus, a déjà été débattu au printemps 2018 au sein de chaque Conseil Municipal, puis en Conseil Communautaire, le 14 mai 2018.

Mais le 1er janvier 2019, la CAB a intégré le territoire de Flaugeac au travers de la création de la commune nouvelle « Sigoulès-et-Flaugeac ». Le projet de PLUI va prendre en compte ce changement de périmètre et intégrer le développement de ce nouveau territoire. Le conseil communautaire de la CAB a pris une délibération en ce sens le 28 janvier 2019.

Le PADD a été mis à jour. Les orientations et les enjeux retenus dans le document ne sont pas modifiés. Les choix stratégiques des élus n'ont pas évolué. Les modifications apportées ne portent que sur l'intégration d'un nouveau territoire au sein du pôle d'équilibre.

Il reste nécessaire de proposer au débat ce document mis à jour, au sein de chaque Conseil Municipal, avant qu'il ne soit soumis au débat du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire explique que les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du PADD modifié soumis au débat aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle que le PADD constitue la clé de voûte du PLUiHD en tant qu'il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement dans tous les domaines traités par le document d'urbanisme (activités économiques, urbanisation, paysages, environnement, ...). Le PADD constitue le projet politique intercommunal fixant les objectifs de développement pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans une approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

Monsieur le Maire présente le PADD intercommunal dont les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la CAB n'ont pas été modifiées :

Un axe transversal : Consolider la structure multipolaire du territoire : renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, organiser le développement des communes rurales

- Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise
- Construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbains
- Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année
- Valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques

Cette présentation terminée, il sera proposé au Conseil Municipal de débattre sur ce PADD intercommunal de la CAB. Ce débat doit permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal. Il ne marque pas la fin des travaux mais permet :

- d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD afin d'apporter les nuances nécessaires et de veiller à la plus grande cohérence ;
- de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire du PADD (orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement) et des programmes d'orientations et d'actions (habitat et déplacements).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte à l'unanimité que le débat sur le PADD intercommunal de la CAB, annexé au présent procès-verbal, a eu lieu.

Pour conclure, les prochaines étapes de l'élaboration du PLUI sont rappelées, à savoir :

- Elaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Elaboration des programmes d'orientations et d'actions – habitat et déplacement ;
- Arrêt du projet de PLUIHD par le Conseil Communautaire ;
- Consultation des Personnes Publiques Associées ;
- Enquête publique ;
- Approbation du PLUIHD en Conseil Communautaire au 4^{ème} trimestre 2019.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2018-26. Attribution des lots n° 1, 2, 3 et 4 relatifs au marché public de fournitures et services pour l'achat de matériels informatiques à la société Elia, pour un montant total de 48 712,80 € HT.
- N° 2018-27. Attribution du marché public de fournitures et services relatifs au déploiement des réseaux wifi public et privé à la société QOS Télécom, pour un montant total de 9 742,68 € HT.
- N° 2018-28. Attribution des lots du marché public de fournitures et services relatifs aux réseaux intranet – téléphonie – sauvegarde externalisée :
 - Lot n°1 – Réseau et Téléphonie à la société Consertel pour un montant de 800 € HT par mois, sur une période de trois ans, soit un montant total de 28 800 € HT ;
 - Lot n°2 – Sauvegarde externalisée à la société Elia pour un montant de 58 € HT par mois, sur une période de trois ans, soit un montant total de 2 088 € HT.

- N° 2018-29. Attribution du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du busage de La Gouyne au cabinet Advice Ingénierie, pour un forfait provisoire de rémunération de 6%, soit un montant de 111 000 € HT.
- N° 2019-01. Avenants n°1 aux lots n°2 et 3 relatifs au marché public de fournitures et services pour l'achat de matériels informatiques dans le cadre de paramétrages et installations de matériels et d'ajout d'un commutateur à l'Ecole Primaire de Peymilou.
- N° 2019-02. Signature de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Bergerac pour assurer le service de fourrière en 2019 pour une indemnité fixée à 0,75 € par habitant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Pétition en faveur de l'achèvement des travaux de contournement de Beynac et manifestation de soutien à l'association « J'aime Beynac et sa vallée ».

La séance est close à 21 heures 10.